



Attention : nos prix sont affichés en hors taxes

FORMATION « CONSTATATION AÉRIENNE DES POLLUTIONS EN MER »

Personnels volants (marine nationale, douanes...):
3 jours
Session 1 : 19/03 - 21/03
Session 2 : 19/11 - 21/11

FORMATION D'ÉTAT-MAJOR ANTI-POLLUTION MER

Marine nationale, acteurs du transport maritime :
4 jours
Session 1 : 02/04 - 05/04
Session 2 : 08/10 - 11/10

Niveau OMI 3 1850 €

FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR HYDROCARBURES EN ZONE LITTORALE

Industrie pétrolière, ports, administrations, collectivités locales, SDIS, intervenants, compagnies de transport fluvial : 4 jours
Session 1 : 26/03 - 30/03
Session 2 : 21/05 - 25/05
Session 3 : 10/09 - 14/09
Session 4 : 01/10 - 05/10
Session 5 : 22/10 - 26/10

Niveau OMI 2 2760 €

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR HYDROCARBURES EN EAUX INTÉRIEURES

Industrie pétrolière, ports, administrations, collectivités locales, SDIS, intervenants, compagnies de transport fluvial.

4 jours (04/06 - 08 /06)

2530 €

FORMATION « NAVIRES MARCHANDS ET RÔLE DES ACTEURS DU TRANSPORT MARITIME EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE »

Marine nationale, acteurs du transport maritime...

2 jours (13/11 - 14/11)

990 €

FORMATION « PRINCIPES D'INTERVENTION EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE »

Industrie chimique, ports, administrations, marine nationale, SDIS.

3 jours (26/11 - 28/11)

2060 €

GESTION DE CRISE ORSEC/ POLMAR TERRE

Préfecture, collectivités, services déconcentrés.

4,5 jours (25/06 - 29/06)

Niveau OMI 3 2150 €

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES SUR LE LITTORAL ET EN RIVIÈRES

Industrie pétrolière, ports, administrations, collectivités locales, SDIS, intervenants, compagnies de transport fluvial

4 jours (24/09 - 28/09)
au Fost à Rognac (Bouches-du-Rhône)

2240 €

Formations sur mesures

Nous nous tenons à votre disposition pour l'organisation de stages « sur mesures » au Cedre ou dans vos installations.

Mise à jour : janvier 2012

Les frais d'inscription s'entendent par stagiaire. Ils comprennent les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners, les documents de cours et la fourniture d'équipements de protection individuelle à chaque participant pour les stages avec phases pratiques.

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'après réception de la fiche d'inscription. Les inscriptions annulées moins de deux semaines avant le début du stage sont facturées à 50 % et celles annulées moins d'une semaine avant le sont en totalité.

Par Arrêté du 3 juillet 2007, sous la signature du Directeur de l'eau pour le Ministre d'Etat, le Cedre est agréé au titre de l'article L.211-

5-1 du code de l'environnement pour l'organisation de stages de formation dans le domaine de la gestion et de la lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures ou produits chimiques en mer, dans les ports maritimes ou sur le littoral.

Par arrêté du 1^{er} juin 2011, sous la signature du Secrétaire Général de la Mer pour le Premier Ministre, le Cedre a été habilité à délivrer les stages de formation à la lutte contre la pollution visés par la convention internationale du 30 novembre 1990 de l'Organisation Maritime Internationale, sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.